

BUREAUX: RUE NAIN, 1.

Roubaix, Tourcoing:
Trois mois. . . . . 10 f.
Six mois. . . . . 19
Un an. . . . . 37

L'abonnement continue, sauf avis contraire

On s'abonne et on reçoit les annonces: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Bégis, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Laflitte-Bulher et Cie, place de la Bourse, 8; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

Voir aux dernières nouvelles

ROUBAIX, 1er JUI 1871

BULLETIN QUOTIDIEN

La fusion entre les familles de Bourbon et d'Orléans paraît mécontenter beaucoup certains journaux. Qu'ils en disent, cette fusion est accomplie: le fait est affirmé de la façon la plus absolue par le journal le Monde.

Le manque d'espace nous oblige à remettre à demain la publication de l'Encyclique par laquelle le Saint-Père proteste, une fois encore, contre la violence dont il est victime et refuse d'accéder aux conditions qui lui sont faites par les usurpateurs du patrimoine de Saint-Pierre. « Il est tout à fait impossible, dit cette Encyclique, que tout le monde ne vote pas avec évidence que, si le Pontife romain était soumis à la domination d'un autre prince et ne jouissait plus dans l'ordre politique d'une véritable autorité souveraine, il ne pourrait, en ce qui concerne, soit sa personne, soit les actes de son ministère apostolique, se soustraire à la volonté du maître auquel il est soumis, lequel pourrait devenir ou hérétique ou persécuteur de l'Eglise, et être en guerre ou en état de guerre avec les autres princes! »

Le Gaulois confirme un renseignement que nous avons déjà donné à nos lecteurs et qui a pour eux un intérêt tout spécial. Selon ce journal, M. Pouyer-Quertier a des entrevues fréquentes avec lord Lyons, sur la question des relations commerciales; l'Angleterre comprend la nécessité dans laquelle la France se trouve de modifier les tarifs des douanes pour être à même de payer l'indemnité de guerre due à l'Allemagne. Le Gaulois dit aussi que lord Lyons a reçu des instructions pour demander aussitôt que possible l'arrangement de nouveaux tarifs.

Les journaux et correspondances de Versailles nous entretiennent, aujourd'hui encore, de remaniements ministériels, qui paraissent accomplis à l'heure qu'il est; mais rien n'est annoncé officiellement. On parle toujours de M. Ernest Picard comme gouverneur de la Banque de France. Cent mille francs d'appointements. O vertu, ô dignité républicaines!

M. Victor Huys a quitté la Belgique. Il s'est réfugié en Hollande. Peut-être pourra-t-il y donner asile à quelques-uns de ceux qui, comme Néron, trouvent

Qu'un incendie est beau lorsque la nuit est noire.

Et avec eux, l'auteur de Misérables pourra redire ces vers, que l'auteur des Odes et Ballades plaçait dans la bouche du tyran païen:

Ecoutez ces rumeurs, voyez ces vapeurs sombres,
Ces hommes dans les feux errants comme des ombres
(Ces ombres de mort par degrés renaissant
Les colonnes d'airain, les portes d'or s'écroulent!
Des flammes de bronze qui roulent et
Portent des flots de flamme au Tibre frémissant

Tout périt! jaspe, marbre et porphyre, et statues
Laigre lettré nous divins dans la cendre abattues.
Le fleau triomphant vole au gré de mes vœux,
Il va tout envahir dans sa marche agrandie,
Et l'Aquilon joyeux tourne-tout l'incendie,
Comme une tempête de feux.

Fier Capitole, adieu! -- Dans les feux qu'on excite,
L'aqueduc de Nylia semble un pont du Coccyte.
Néron le veut: ces tours, ces dômes tomberont,
Bien sur Rome, à la fois, partout, la flamme gronde!
-- Rendis lui grâces, reine du monde:
Vois quel beau diadème il attache à ton front

D'un peuple à mes plaisirs qu'importe les douleurs!

Le fils aîné du poète adresse aux journaux belges une longue relation des scènes qui se sont passées devant la maison de son père, à Bruxelles, et de laquelle il résulte que trois assauts, qui ont duré plus d'une heure et demi, ont été livrés à cette maison. Plusieurs pierres ont été jetées, qui auraient pu blesser le vieillard et ses petits enfants; on a tenté d'escalader la maison, et personne n'est venu au secours des femmes qui jetaient dans la nuit des cris navrants pour éveiller les voisins.

Le parquet de Bruxelles a ordonné une enquête sur ces faits regrettables, mais qu'explique, jusqu'à un certain point, l'indignation causée dans la population belge par la lettre publiée dans l'Indépendance. — A. R.

Etude politique

LES DEUX PROGRAMMES DE 1789

SUITE. — Voir notre numéro d'avant-hier.

Le plan infernal de Mirabeau est mis à exécution; l'armée de l'émeute est recrutée dans tous les bas-fonds de la société; elle a ses sous-officiers et ses chefs; on forme les Demosthènes à un écu par tête, orateurs de clubs, propagateurs quotidiens de bruits alarmants, prêchant la révolte et l'insurrection. Comme le serpent, Mirabeau inquiet, étonné et fasciné la royauté. Il a pour elle tantôt des paroles de douceur, presque de tendresse et de sensibilité filiale, tantôt des ceufs de reproche, de colère, de fureur, de sours grondements et d'effrayantes menaces. Il organise la scène du Jeu de paume, il égare l'Assemblée et lui fait déchirer ses mandats; au lieu d'être l'organe de la nation, chargée de manifester ses vœux et de réaliser les réformes qu'elle a signalées et demandées, elle devient un instrument de révolte, et, brisant tous les liens du passé, elle s'attribue la mission de donner au peuple français, comme à une société toute nouvelle, une constitution conforme au Contrat social, de J.-J. Rousseau. Et Louis XVI se soumet inprudemment à la tyrannie de ces usurpateurs; il n'est plus le roi issu de la race de Hugues Capet, reconnu de nouveau et acclamé quelques mois auparavant par la nation entière. Le 27 juin, il a abdiqué; il ne sera souverain qu'au gré de la volonté et des caprices d'au députés parjures aux serments qu'ils ont prêtés à leurs commettants, et, par conséquent, sans mission et sans pouvoirs.

Aux conquêtes de la parole, Mirabeau veut joindre celles de la violence. Il soulève le peuple et le lance contre la Bastille, où il égorgé des invalides désarmés et protégés par une capitulation, et l'on célèbre, comme un exploit glorieux, cet exploit de la force brutale vengeant, par la violence et l'effusion du sang, les déceptions arbitraires, mais indulgentes, de quelques grands de la cour et de quelques écrivains.

On apprend au peuple le secret de sa force, et il ne tardera pas à en abuser et à commettre, en peu d'années, plus d'excès et de crimes que le régime déchu n'en avait accompli en plusieurs siècles. La prise de la Bastille a été le premier acte, déjà sanglant, du drame révolutionnaire. Au mois d'octobre suivant, cette même populace, à l'instigation de Mirabeau, se précipite en masse sur le château de Versailles, qu'elle envahit, et, après l'assassinat de quelques gardes du corps, elle ramène en triomphe à Paris le roi et sa famille, victimes déjà dévouées à la mort par la Révolution.

Le tribun populaire continue à Paris la guerre qu'il a déclarée à la royauté. Le roi avait été contraint d'accepter la « Déclaration des droits de l'homme » et dix-neuf articles du pacte constitutionnel, code nouveau de l'orgueil et de la révolte. Un décret avait confié les revenus et les propriétés ecclésiastiques; le papier-monnaie, dit assignats, avait été créé. Pour évanouir les traditions nationales, on avait divisé le territoire en départements, dont aucun n'avait reçu le nom de la province dont il était formé; on avait aboli les vœux monastiques et les ordres religieux. On avait supprimé tous les titres de noblesse et les ordres militaires. Les parlements, chers au peuple, mais détestés par les disciples de Voltaire, avaient été également frappés. Une constitution civile, qui inquiétait et troublait les consciences, avait été donnée au clergé; les corporations d'arts et métiers avaient subi la prescription générale. Le droit de propriété était menacé par la suppression du droit de tester.

Cependant, le trésor du duc d'Orléans, qui s'élevait, disait-on, à quarante millions, avait été épuisé par les prodigalités de Mirabeau. Abandonnant le persécuteur le tribun populaire s'adressa alors à la victime, et reçut de Louis XVI l'or que ne pouvait plus lui fournir son complice. Il avait été largement soldé pour renverser le trône, il se fit largement payer pour le raffermir et le consolider. Il avait facilement accompli la première œuvre, c'était le mal; il lui eût été impossible d'exécuter la seconde, c'était le bien; or, la nature intime de cet homme pervers ne lui permettait pas de faire le bien. Il mourut le 2 avril 1791, épuisé par les excès. Il avait ebloui ses contemporains; tous ceux qui appartiennent à l'école révolutionnaire lui ont voué un culte ido-

lâtre; pour eux, il est un demi-dieu. Ils ont ainsi faussé les idées et le sens moral des générations qui se sont succédées; après avoir longtemps déclaré, contre les abus de pouvoir et contre l'immoralité de quelques souverains, ils admirent et célèbrent l'athéisme, le matérialisme, la cynique impudence, la vénalité et les crimes du prince de la tribune. En amnistiant le grand pontife de la Révolution, ils ont préparé les révolutions successives que la France a subies depuis 1791. Mais tous ceux qui liront le programme qu'il a dicté en 1789 à son intime ami Chamfort, qui consacrèrent à fond les actes de sa vie, et surtout ceux qu'il a accomplis pendant les deux dernières années de son existence, s'ils sentent battre en eux le cœur d'un honnête homme, diront: « Mirabeau fut le génie du mal, un épouvantable scélérat. » L'histoire ratifiera ce jugement sévère, mais juste. L'italien Riquetti Mirabeau a été le digne précurseur des Corses Bonaparte; que de maux ces trois hommes ont déchainés sur la France!!! (A suivre.)

LES PRIÈRES PUBLIQUES

Nous recommandons aux républicains qui rient contre les prières publiques, la proclamation suivante de Lincoln — un républicain celui-là, et, dont, il faut croire, ils ne mettront pas en doute la sincérité:

Abraham Lincoln, au peuple des Etats-Unis, le 15 juillet 1862.

PROCLAMATION. Il a plu au Dieu tout-puissant d'exaucer les supplications d'un peuple affligé, et d'accorder à nos armées des succès qui permettent raisonnablement d'espérer que l'union de la patrie sera maintenue, sa Constitution préservée, sa paix rétablie; mais ces succès n'ont pas été remportés sans des sacrifices de vies, de biens, de libertés, infligés à de braves et loyaux citoyens. Des milliers de domestiques, de soldats, de marins, de citoyens de tous les Etats-Unis, ont été tués. Il est juste de reconnaître la présence du Père tout-puissant, et sa main visible dans le triomphe et dans l'adversité.

Je désire donc que, le 6 août prochain, soit un jour de prières, et j'invite le peuple des Etats-Unis à se rassembler, à cette occasion, dans les lieux habituels de son culte et selon la forme approuvée par la conscience de chacun, pour rendre hommage à Dieu et lui adresser d'humbles prières, afin qu'il dirige, par l'influence de son esprit saint, adouci les cœurs qui ont engendré et si longtemps soutenu une inutile et cruelle rébellion, changer les cœurs des insurgés, inspirer le Gouvernement d'une sagesse à la hauteur d'une si grande crise nationale, visiter, rafraîchir et consoler, dans toutes les parties du pays, ceux que tant de batailles, de marches, d'épreuves et de morts, ont fait souffrir dans leur âme, leurs affections, leur personne et leur biens; et, enfin, ramener toute la nation, par les voies du repentir et de la soumission à la volonté de Dieu, dans la plénitude de la paix et de l'union fraternelle.

ABRAHAM LINCOLN.

Quatre fois, pendant la longue durée de la guerre civile, le président des Etats-Unis répéta ces appels pieux.

De telles proclamations, de telles manifestations, ne blessent aucun principe, n'engagent aucun système, elles honorent une grande nation et la nature humaine, et elles ne permettent pas aux adversaires de la République de se demander si elle est une société sans Dieu.

Le Journal officiel publie l'arrêté suivant: Le président du conseil des ministres, chef du pouvoir exécutif de la République française,

Considérant que les armes de guerre-répandues dans Paris à profusion et sans contrôle sont tombées dans les mains des factieux et des malfaiteurs, et que le désarmement peut seul, en ce moment, garantir la sécurité publique,

Arrête:

Art. 1er. — Par les soins de l'autorité militaire, les armes de guerre, de toute nature, se sont recueillies dans chaque mairie, pour être ensuite versées dans les arsenaux de l'Etat.

Art. 2. — Les gardes nationales de Paris et du département de la Seine sont dissoutes. En attendant que l'Assemblée nationale ait statué sur leur réorganisation, les citoyens qui ont apporté leurs services sous les ordres et la direction de l'autorité militaire.

Art. 3. — Les ministres de la guerre et de l'intérieur et le maréchal commandant l'armée de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Versailles, le 29 mai 1871.

A. THIERS.

Le vice-amiral Reynaud est nommé commandant en chef de l'escadre d'évolutions. Le vice-amiral Puchot est nommé préfet du 1er arrondissement de Cherbourg. Le vice-amiral Baron Didot est nommé préfet du 2e arrondissement maritime de Brest. Le vice-amiral Jauréguiberry est nommé préfet du 5e arrondissement maritime de Toulon.

Le vice-amiral Jurien de la Gravière est nommé directeur général du dépôt des cartes et plans de la marine, en remplacement du vice-amiral Paris, admis au cadre de réserve.

Le Journal officiel publie, en outre, plusieurs nominations de juges de paix, suppléants de juges de paix, et adjoints et sous-adjoints d'administration de capitaines au long cours, et au cabinet de M. le procureur de la république près le tribunal de la Seine est rentré à Paris le 29 mai, et avec l'autorisation de M. le garde des sceaux, a réintégré son parquet au ministère de la justice, place Vendôme.

Dépêches Télégraphiques

Service particulier du Journal de Roubaix

Paris, 30 mai.

Les officiers et employés militaires de l'armée ont seuls, — en uniforme — la libre circulation dans Paris.

Aucun laissez-passer ne sera délivré aux civils.

Le général Mac-Mahon décline l'offre d'une épée d'honneur, pour laquelle il a été fait une souscription après la bataille de Reichssoffen. Il demande que l'argent soit versé à la caisse de charité de Paris et de la banlieue.

Hier, il y a eu un grand nombre d'exécutions au cimetière du Père-Lachaise et à la prison de la Roquette.

Le Petit Moniteur dit que le photographe Nadar a été arrêté parce qu'il avait été signalé pour son exaltation et les applaudissements qu'il avait prodigués aux francs-maçons manifesteurs.

Dans la même maison que Nadar, on a aussi opéré l'arrestation du marchand de libac et des femmes qui tenaient ce débit.

Une perquisition a été faite hier au siège du Grand-Orient de France, rue Cadet. Elle se rattache aux poursuites exécutées contre les francs-maçons qui ont adhéré à la Commune et combattu pour elle.

Le prussien Franckel, membre de la Commune, est prisonnier. On l'a pris rue d'Alsace, 9, sous le costume d'un chef de train du chemin de fer de l'Est.

On annonce l'arrestation de M. Albert Barbière, gérant du journal le Rappel. M. Barbière a été conduit à Versailles.

Les Prussiens ont encore ramené hier 2 à 3,000 fédérés qui avaient cherché un refuge à Vincennes. Un certain nombre se réclamant de leur nationalité alsacienne ou lorraine, et espérant ainsi échapper au sort qui les attendait à Paris, ont été fusillés par les Bavarois auprès du village de St-Mandé.

Paris, 30 mai.

Tous les soldats qui s'étaient joints à la Commune sont fusillés.

MM. Valentin, préfet de police, et Dufaure, ministre de la justice, sont arrivés à Paris.

La ville commence à reprendre un peu plus de son aspect ordinaire. Les boutiques se rouvrent.

Une grande chaleur règne dans Paris. Plusieurs journaux proposent la crémation des cadavres afin de prévenir les dangers épidémiques pour plus tard.

Paris, 31 mai, matin.

Une proclamation du maréchal Mac-Mahon, datée du 30, dit: « Jusqu'à nouvel ordre, la ville de Paris est divisée en quatre commandements militaires.

Le premier, à l'Est, comprend le 11e, le 12e, le 19e et le 20e arrondissement, sous les ordres du général Douai, qui a son quartier-général au couvent de Picpus.

Le deuxième, au Nord-Ouest, comprend le 8e, 9e, 10e, 16e, 17e et 13e arrondissement, sous les ordres du général Ladmiraull, qui a son quartier-général aux Champs-Élysées.

Le troisième, au Sud, comprend toute la rive gauche, sous les ordres du général de Clissey, qui a son quartier-général au Petit-Luxembourg.

Le quatrième au Centre, comprend le 1er, le 2e, le 3e et le 4e arrondissement, sous les ordres du général Douai, qui a son quartier-général place Vendôme.

Les pouvoirs de l'autorité civile, pour maintenir l'ordre et la police, passent tout entiers à l'autorité militaire. Depuis hier, l'entrée de Paris est libre pour les hommes, les femmes et les enfants du côté de Charenton.

La sortie est toujours défendue. On assure que M. Félix Pyat a réussi à sortir de Paris.

On a trouvé sur Varlin, membre de la Commune, fusillé à Montmartre, une somme de 400,000 fr.

Mathieu, un autre fonctionnaire de la

Commune, avait quinze cent mille francs. Quatre cents insurgés ont été faits prisonniers au fort de Vincennes, y compris quinze fonctionnaires de la Commune.

Dombrowski est mort, le 29 mai, des blessures qu'il avait reçues.

Le Voltaire publie une encyclique du Pape, datée du 13 mai, adressée aux évêques dans laquelle les garanties du gouvernement italien sont qualifiées de machinations de mensonges et d'apocryphe. Il y fait ressortir la violation des droits du Pape et de sa liberté, et proteste contre les violations. Le Pape engage les évêques à implorer l'aide de Dieu pour obtenir la paix de l'Eglise, le calme dans les nations et la conversion des ennemis.

La Nouvelle Presse du soir annonce que l'empereur a reçu d'un air triste et grave le président chargé de lui remettre l'adresse de la chambre des députés. Dans sa réponse, l'empereur a approuvé la décision de la majorité du Reichrath ainsi que la politique du ministère.

PARIS-VERSAILLES

L'insurrection était écrasée, à Paris, dimanche soir, mais le donjon de Vincennes, dernier refuge des insurgés, était encore occupé par les gardes nationaux de la Commune parmi lesquels se trouvaient plusieurs chefs de légion. Le Gaulois nous apprend qu'ils avaient présenté une requête au général qui commande en avant des positions, en demandant un passeport pour la Suisse, et la vie sauve pour les simples gardes.

Le général Vinoy, prévenu par l'autorité allemande, n'a pas accepté cette situation et a envoyé un colonel pour traiter la question. Le général entendait que la garnison se rendit à discrétion; et il était décidé à s'emparer du donjon de vive force. On avait lieu de croire que quelques-uns des chefs les plus compromis, militaires et autres, étaient réfugiés dans le donjon, et déjà le maréchal Mac-Mahon s'occupait de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour forcer Vincennes à capituler.

Vers six heures, hier soir, une dépêche arriva à l'état-major général, annonçant que la garnison du fort s'était rendue à discrétion. Les chefs, colonels, lieutenant-colonels, chefs de légion, chefs de bataillons, étaient au nombre de 48, la garnison n'était pas supérieure à 300 hommes, car la convention signée le 11 février prescrivait de ne pas entretenir dans le fort une garnison excédant deux cents hommes.

La reddition de Vincennes complète entièrement la pacification de Paris.

Tout est rentré dans le calme. Paris a repris sa vie ordinaire; la foule est nombreuse dans les rues; on va visiter les ruines encore fumantes des monuments publics; les soldats sont fêtés et acclamés et la population manifeste partout une profonde satisfaction d'être délivrée du jong de la Commune.

L'autorité militaire procède au désarmement de la population et de nombreuses arrestations continuent à être faites.

Les divisions formant le 5e corps (général Clinchant) sont rentrées hier à Versailles. La population a fait l'accueil le plus chaleureux à ses soldats; partout, sur leur passage, on criait: « Vive l'armée! » Beaucoup de prisonniers ont encore été amenés hier à Versailles.

Désormais, dit le Gaulois, le corps de Clissey, le corps Ladmiraull et l'armée du général Vinoy forment donc la garnison actuelle; cette répartition est évidemment provisoire. On avait parlé de la nomination du général Vinoy comme gouverneur de Paris, mais cette combinaison n'a pas abouti. C'est, paraît-il, le général Borel, chef d'état-major du maréchal de Mac-Mahon, qui remplira ces fonctions, sans, toutefois, en avoir le titre.

On nous assure, dit le Gaulois, que le général de Gallifet aurait été, dimanche, à Paris, l'objet d'une tentative d'assassinat. Une femme se serait approchée de lui et lui aurait tiré deux coups de revolver.

On a fait parvenir, lundi matin, à tous les chefs des garnisons de Paris qui gardent les lignes de chemins de fer, un paquet de cinquante ou soixante photographies des membres de la Commune et des chefs militaires. Derrière chaque carte, il y a le nom, le signalement et des notes particulières. Ces images sont des reproductions sans nom d'auteur très soignées, d'ailleurs.

L'avis suivant a été placardé à Paris.

« Le public est prévenu que les deux lignes de l'Ouest et la ligne d'Orléans vont être immédiatement rendues à la circulation pour les trains de marchandises venant du dehors. L'approvisionnement de la ville de Paris pourra donc désormais s'opérer par ces trois voies.

Le commerce peut, dès à présent, faire ses commandes en conséquence.

Il y a eu hier, dit le Gaulois, conseil des ministres à la Préfecture. La question à l'or-